Journal Title: Journal des télécommunications

Journal Issue: vol. 6 (no. 3), 1939

Article Title: Conférence européenne de radiodiffusion, Montreux 1939

Page number(s): pp. 81-84

This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

هذه النسخة الإلكترونية (PDF) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (ITU) والمحفوظات المكتبة قسم في المتوفرة الوثائق ضمن أصلية ورقية وثيقة من نقلاً.

此电子版（PDF版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

© International Telecommunication Union

JOURNAL
DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS

PUBLIÉ MENSUELLEMENT PAR LE

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

BERNE (SUISSE)

ABONNEMENTS. UN AN: SUISSE, 9 FR. — UNION POSTALE, 10 FR. SUISSES. — UN NUMÉRO ISOLÉ, 1 FR. 25.

Journal télégraphique: LVII vol. - 65 années.
Journal des télécommunications: 6e vol. - 6e année.

N° 3.

Mars 1939.

SOMMAIRE

Conférence européenne de radiodiffusion, Montreux 1939.
Réunion de l'Union internationale de radiodiffusion (U. I. R.). (Montreux, 22—27 février 1939.)
Conférence de l'Amérique centrale pour la radiodiffusion tropicale. (Guatemala City, 24 novembre—8 décembre 1938.)
Convention régionale radioélectrique de l'Amérique centrale, de la République de Panama et de la Zone du Canal, signée à Guatemala City le 8 décembre 1938.
Législation: Luxembourg.
Publications officielles: Accords particuliers entre divers pays.
Jurisprudence: France.
Bibliographie.
Sommaire bibliographique.
Echos et nouvelles.

Les sentiments exprimés dans les articles du Journal des télécommunications *sont personnels à leurs auteurs et ne permettent pas de préjuger les opinions de l'Union.*

Conférence européenne de radiodiffusion, Montreux 1939.

La Conférence européenne de radiodiffusion, convoquée par le Gouvernement de la Confédération suisse, conformément au Protocole additionnel aux actes de la Conférence internationale des radiocommunications du Caire, s'est réunie le 1er mars 1939, à 10 h, dans la salle des fêtes de l'hôtel Montreux-Palace, à Montreux.

La salle décorée avec un goût exquis sur les indications de M. Frank, directeur du Montreux-Palace, comportait une estrade sur laquelle avaient pris place M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz, le doyen de la conférence: M. le gr. off. G. Gneme, président des délégations italienne, des Iles italiennes de l'Egée et de la Libye, M. F. v. Ernst, directeur du Bureau de l'Union internationale des télécommunications, M. Hunziker, directeur général de l'Administration suisse des p. t. t., M. Muri, chef de la division des télégraphes et des téléphones, chef de la délégation suisse, et M. Eggli du secrétariat général de la conférence.

Devant l'estrade, des gerbes d'œillets rouges et blancs disposées artistement évoquent les couleurs de la Suisse, hôte de la conférence, tandis que deux buissons de forxithia et de genêts blancs cravatés d'argent et d'or, de sinople et d'argent, rappellent que la conférence tient ses assises dans la commune de Montreux et dans le canton de Vaud.

M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz, chef du département des postes et des chemins de fer, prononce le discours reproduit à la fin de l'article.

Ses paroles sont accueillies par les chaleureux applaudissements de l'assemblée.

M. le gr. off. *G. Gneme*, inspecteur général du trafic télégraphique et téléphonique au ministère des communications à Rome, président de la délégation de l'Italie, des Iles italiennes de l'Egée et de la Libye, doyen de la conférence, s'exprime dans les termes relevés plus loin et que l'assemblée applaudit vivement.

M. le conseiller fédéral *Pilet-Golaz* remercie M. Gneme puis déclare ouverte la Conférence européenne de radiodiffusion de Montreux.

Avant de se rendre à la première assemblée plénière, les participants se groupent sur la terrasse du Montreux-Palace pour permettre aux photographes d'opérer. Le temps est maussade et quelques flocons de neige infligent un démenti aux merles qui, timides et confus, ne comprenant rien à cette persistance de l'hiver, cessent d'annoncer un printemps hésitant.

A 10 h 30, M. le Dr Muri, chef de la division des télégraphes et des téléphones, chef de la délégation suisse, ouvre la première assemblée plénière en adressant aux congressistes les paroles reproduites plus loin et qui furent très applaudis.

M. Muri ayant ainsi précisé la tâche de la conférence, nous n'y reviendrons pas.

Après s'être donné un règlement intérieur et avoir fixé ses méthodes de travail, la conférence a élu son président, par acclamations, en la personne de M. Muri.

Comme premier vice-président elle a nommé M. G. Keller, chef de la section télégraphie et radio, et comme 2e vice-président M. Metzler, ingénieur de la section télégraphie et radio, tous deux de l'Administration suisse.

Elle a appelé M. Schwill, vice-directeur au Bureau de l'Union, aux fonctions de secrétaire général et à celles de secrétaires MM. Eggli, Studer, Corbaz et Voutaz de ce même bureau, M. Eggli devant suppléer le secrétaire général.

Elle a désigné comme interprètes: Mlle Baumann et M. Picard.

La conférence a décidé d'instituer les cinq commissions suivantes:

1° *Commission de la Convention*, chargée d'examiner les modifications à apporter à la Convention de Lucerne, 1933, et de préaviser sur les demandes éventuelles d'admission à la conférence, provenant de délégations ou de représentants qui n'ont pas été officiellement invités.

2° *Commission technique*, chargée d'établir les bases techniques pour l'élaboration du Plan; au nombre de celles-ci figurent notamment:

la désignation des stations de radiodiffusion admises en dérogation dans chaque bande de fréquences attribuée à d'autres services,

la fixation de la séparation en kc/s entre les fréquences attribuées aux stations de radiodiffusion,

la limitation de la puissance, en tenant compte de la longueur des ondes et de leur emploi comme ondes exclusives partagées ou synchronisées,

l'emploi d'antennes destinées à combattre l'évanouissement et d'antennes directives,

la synchronisation de groupes d'émetteurs nationaux.

3° *Commission d'attribution de fréquences*, chargée de délibérer sur les questions de caractère général, telles que la détermination des besoins nationaux, la désignation des pays dont la dimension et la structure orographique justifient l'allocation d'une fréquence inférieure à 550 kc/s, l'examen des conditions spéciales de l'U. R. S. S., l'élaboration du Plan, la fixation de la date d'entrée en vigueur.

4° *Commission de rédaction.*

5° *Commission de vérification des pouvoirs.*

Le bureau de ces commissions a été constitué de la manière suivante:

1. *Commission de la Convention.*
   Président: M. Gneme (Italie).
   Vice-président: M. Boetje (Pays-Bas).
   Rapporteur: M. Conus (Suisse).

2. *Commission technique.*
   Président: M. Angwin (Grande-Bretagne).
   Vice-président: M. Krzyczkowski (Pologne).
   Rapporteurs: MM. Dupouy et Malgouzou (France).

3. *Commission d'attribution des fréquences.*
   Président: M. Giess (Allemagne).
   Vice-président: M. Strnad (Tchéco-Slovaquie).
   Rapporteur: M. Ory, suppléé par M. Daumard.

4. *Commission de rédaction.*
   Président: M. Mulatier (France).
   Vice-président: (Roumanie).
   Rapporteurs: MM. Commanay et Chanton (France, respectivement Maroc).

5. *Commission de vérification des pouvoirs.*
   Président: M. Webb (Egypte).
   Vice-président: (Etat de la Cité du Vatican).
   Rapporteurs: MM. Chanton (Maroc) et Ceruti (Italie).

Les pays de la région auropéenne dont les noms suivent sont représentés à la conférence:

Allemagne,	Islande,
Belgique,	Italie,
Bulgarie,	Lettonie,
Cité du Vatican (Etat de la),	Libye,
	Lithuanie,
Confédération suisse,	Luxembourg,
Danemark,	Maroc,
Danzig (Ville libre de),	Norvège,
Egypte,	Palestine,
Estonie,	Pays-Bas,
Etats du Levant,	Pologne,
Finlande,	Portugal,
France,	Roumanie,
Royaume Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord,	Suède,
	Tchéco-Slovaquie,
	Tunisie,
Grèce,	Turquie,
Hongrie,	U. R. S. S.,
Iles italiennes de l'Egée,	Yougoslavie.
Irlande,	

Ont envoyé des observateurs: le Japon, la République d'Haïti et les Etats-Unis d'Amérique.

Enfin les organismes internationaux dont les noms suivent participent également aux travaux du congrès:

Union internationale de radiodiffusion (U. I. R.),

Commission internationale de navigation aérienne (C. I. N. A.),

Comité international radio-maritime (C. I. R. M.),

International Shipping Conference,

Association internationale des intérêts radio-maritimes (A. I. I. R. M.).

L' U. I. R. est admise à la conférence à titre de conseiller technique.

Avant que le président donne le départ aux différentes commissions, M. Conus, vice-président du comité de réception, fait connaître le programme récréatif du congrès et termine par ces mots:

«Il ne me reste plus qu'à souhaiter que les projets du comité de réception soient favorisés par le beau temps. Puisque nous nous efforçons de mettre de l'ordre dans l'éther, nous espérons qu'en reconnaissance de ces louables intentions, le ciel de Montreux fera preuve lui aussi de tout l'esprit de conciliation et de confiante collaboration désirable». *St.*

Discours de M. le conseiller fédéral Pilet-Golaz, chef du département des postes et des chemins de fer de la Confédération suisse.

«Monsieur le doyen,

Messieurs,

L'homme passe, ses œuvres demeurent, proclamait naguère la sagesse des nations. Il faut croire que depuis quelque temps les nations ont cessé d'être sages: ce sont les œuvres qui passent et les hommes qui demeurent.

Il me semble que c'était hier. Réunis à Lucerne, où je vous adressais les souhaits de bienvenue du Gouvernement fédéral, et animés d'une ardeur consciente des difficultés de la tâche, vous vous mettiez au travail; vous élaboriez cette

convention délicate que tous attendaient, mais à laquelle tous ne se ralliaient pas.

Il y aura tantôt six ans de cela. Qui le croirait? En tous cas pas celui qui a l'honneur de vous recevoir une fois de plus au nom de son pays et de former des vœux pour le succès de votre entreprise. Au contraire, il est quelque peu confus de récidiver. Mettez, je vous prie, sa présence obstinée sur le compte de la stabilité, paradoxale à notre époque, du Gouvernement suisse et n'y pensez plus.

Songez plutôt à la Convention de Lucerne qu'il vous incombe de reviser, soin et souci que je vous laisse volontiers. Ce n'est point qu'elle soit mauvaise. N'a-t-elle pas fait ses preuves et brillamment au cours de plus d'un lustre, alors qu'on lui donnait à peine deux ans de vie quand elle est née?

Mais depuis, quels développements prodigieux! De nouveau les perfectionnements techniques l'ont emporté de vitesse sur les statuts juridiques. Ceux-ci sont dépassés, débordés, submergés par le flot pressé des faits innombrables, impérieux et immédiats.

Rappelons-nous: en 1933, la région dite européenne comptait 18 millions environ d'appareils récepteurs de radiodiffusion. Aujourd'hui, c'est plus de 38! Le nombre a doublé en moins de cinq ans. Ce sont des centaines de millions d'auditeurs qu'il faut servir, sinon satisfaire. Rien de surprenant dès lors dans l'augmentation simultanée des postes émetteurs. La Convention de Lucerne en régissait 257, d'une puissance totale de 3260 kW. C'est à présent l'activité de 310 stations qu'il s'agit de coordonner, 310 stations qui déployent ensemble une puissance de 8230 kW, chiffre presque triple de celui de 1933!

Qu'une adaptation du plan d'attribution de fréquences à la situation actuelle s'impose, personne ne le contestera; parallèment une fixation nouvelle de la limite de puissance. C'est l'essentiel de la tâche pour quoi le Congrès du Caire et vos gouvernements vous ont mandatés. Si la malice — cette forme gaie de la vérité — était encore permise à notre époque troublée, je dirais qu'ils vous ont joué là un bien mauvais tour. Car s'il est facile de définir votre mission, il ne le sera guère de la remplir. Fonder une paix durable par les temps qui courent..... Distribuer avec équité les ondes longues si âprement disputées..... Répartir judicieusement les ondes moyennes, que guettent des appétits aussi multiples qu'inassouvis..... Imposer un armistice aux services maritimes et aéronautiques en opposition déclarée avec la radiodiffusion..... Contenter chaque pays et chacun dans le pays..... Travail d'Hercule et apostolat de Nicolas de Flue, à la fois.

Mais vous y parviendrez, j'en caresse plus que l'espoir, j'en ai la ferme conviction. Vous êtes des administrateurs trop avisés, des techniciens trop éminents, des savants trop avertis, des hommes d'un bon sens trop rayonnant pour ne pas éclairer la nuit, dans laquelle sombreraient en définitive les revendications excessives et têtues, de la lumière bienfaisante de la conciliation. Comme à Lucerne il y a six ans, de même à Montreux cette année-ci vous trouverez le juste équilibre des besoins et des possibilités, des intérêts spéciaux à intégrer dans le général, des solides réalisations filles de la justice, de l'intelligence et de la solidarité. La nature au milieu de laquelle vous siégez vous y invite avec la persuasion de sa force immanente et sereine. La menace des rocs qui nous dominent ne vient-elle pas se fondre dans la douce clarté d'un lac paisible et méditerranéen?

D'ailleurs, si vous n'étiez pas résolus à vous entendre, vous ne seriez pas assemblés en Suisse. On s'y entend toujours à la fin. C'est le sort et la beauté de ce pays d'assurer la collaboration heureuse des races, des langues, des civilisations dans la discipline et la liberté. Sa constitution a su grouper vingt-cinq petits peuples différents. Vous saurez à votre tour dresser chez lui la charte fédérative des ondes.

Monsieur le doyen, Messieurs,
au nom du Conseil fédéral, je vous salue sur le territoire de la Confédération helvétique, je vous apporte ses vœux très vifs pour le succès de votre délicate entreprise, je vous assure de son constant et bienveillant intérêt. Sa sympathie chaleureuse ne cessera pas de vous entourer au cours de vos difficiles travaux.»

Discours de M. le gr. off. G. Gneme, président de la délégation italienne et doyen de la conférence.

«Monsieur le ministre,
Messieurs,

Je désire avant tout vous remercier, Monsieur le ministre, au nom des délégations étrangères, des aimables paroles de bienvenue que vous avez bien voulu nous adresser, et vous prier de vouloir bien présenter au Gouvernement suisse l'expression de notre reconnaissance pour la cordiale hospitalité qu'il nous donne dans cette ville coquette et riante des rives enchanteresses du Lac Léman.

La sérénité et le calme qu'on y trouve sont d'heureux auspices pour nos travaux qui, vous venez de le souligner, seront difficiles du fait des besoins multiples mais légitimes de la radiodiffusion de tous les pays de la région européenne.

Mais nous sommes accoutumés à vaincre les difficultés!

Dans le discours que j'ai prononcé à la clôture de la Conférence de Lucerne (conférence qui n'a été gratifiée que de quelques rayons de soleil et qui n'a vu qu'un Pilate toujours inquiet), j'eus le plaisir de reconnaître que nous étions parvenus à signer une charte constitutionnelle de la radiodiffusion européenne, point de départ de toute amélioration future.

Je suis convaincu que, en suivant vos conseils, sous la haute et compétente direction de M. Muri, et avec l'esprit de conciliation que nous avons toujours invoqué et rendu présent à nos réunions de télécommunications, nous parviendrons à vaincre toutes les difficultés et à élaborer un plan amélioré, qui donnera la plus grande satisfaction possible aux administrations et compagnies, en assurant à chaque pays un service national de radiodiffusion satisfaisant.

Notre tâche sera facilitée par les relations très cordiales qui existent entre MM. les délégués, la plupart anciens amis de nombreuses conférences, et dont la bonne humeur et la gaîté seront maintenues toujours à un haut degré par les délassements qui, me dit-on, nous seront préparés par notre ami M. Keller, organisateur infatigable, dont nous apprenons avec le plus grand regret la maladie, et à qui nous envoyons nos vœux les plus chaleureux de guérison très rapide, avec l'expression de notre espoir de l'avoir dans très peu de jours parmi nous, complètement rétabli.»

Discours de M. le Dr Muri, chef de la délégation suisse.

«Messieurs et chers collègues,

Après les discours prononcés par M. Pilet-Golaz, notre ministre des communications, et par M. le doyen, lors de la séance d'ouverture, permettez-moi, en ma qualité de chef de la délégation suisse, de prendre provisoirement la présidence, et de vous souhaiter une cordiale bienvenue. Je salue MM. les délégués des Etats, les représentants des pays extra-européens, de l'U. I. R., de la Commission internationale de navigation aérienne, du Comité international radio-maritime, de l'International Shipping Conference, de l'Association internationale des intérêts radio-maritimes, sans oublier le Bureau de l'Union internationale des télécommunications et son distingué directeur, M. von Ernst.

J'adresse un salut spécial au doyen de la conférence, M. Gneme à qui je me permets, comme symbole d'amitié et de reconnaissance, de présenter quelques fleurs printanières. (Une gracieuse demoiselle de la région remet une gerbe de fleurs à M. Gneme).

M. Gneme compte parmi les jeunes de notre conférence puisqu'il ne fait courir son âge que du jour où il a débuté dans nos réunions internationales. Voici 31 ans de cela!

M. Gneme porte allègrement ces six lustres de bons et signalés services rendus aux télécommunications, ce dont je le félicite amicalement. (Vifs applaudissements.)

Pour me conformer à une noble tradition et remplir un devoir de pieux souvenir, j'ai l'honneur de vous rappeler les noms des très distingués collègues décédés, qui avaient pris part à la Conférence européenne des radiocommunications de Lucerne. (L'assemblée se lève.)

Je vous prie d'accorder une pensée à:

MM. *Kay Christiansen*, ingénieur en chef, chef de division au ministère des travaux publics du Danemark,

Jules Gautier, président de section honoraire au Conseil d'Etat (France),

le lieutenant-colonel *Casimir Krulisz* (Pologne),

le *Dr. J. Räber*, directeur du Bureau de l'Union internationale des télécommunications,

Dubeauclard, inspecteur général des p. t. t., directeur de l'Office postal marocain,

Hermod Petersen, directeur général des télécommunications (Norvège),

le colonel *Rudolf Salzmann*, du ministère de la défense nationale (Allemagne),

le Père *Gianfranceschi*, président de l'Académie pontificale des sciences et directeur de la station radio-vaticane.

Vous vous rappelez tous, messieurs, du rôle éminent que M. Jules Gautier a joué lors de la Conférence de Lucerne. Grâce à sa grande expérience, à sa haute culture et à son esprit de conciliation, bien des difficultés ont pu être applanies.

Messieurs,

La tâche qui nous est dévolue est de reviser la Convention de Lucerne de 1933 conformément au Protocole additionnel aux actes de la Conférence internationale des radiocommunications du Caire, 1938, et au document annexé à ce Protocole, contenant les directives pour la Conférence européenne.

Cette conférence s'occupera, conformément au paragraphe 3 du document annexé au Protocole additionnel, de la répartition des fréquences soit dans les bandes autorisées pour les services de radiodiffusion, soit en dérogation, en dehors de ces bandes, au-dessous de 1560 kc/s et de toutes questions connexes.

Mais en dehors de l'attribution des fréquences aux différents pays, nous aurons également à reviser la Convention de Lucerne de 1933. Il s'ensuit que la Conférence de Montreux n'est pas une réunion de représentants des administrations, mais de délégués des gouvernements, c'est-à-dire de plénipotentiaires. Au Caire, l'Union internationale de radiodiffusion a été chargée de préparer pour le 1er novembre 1938, un projet d'attribution des fréquences sur la base des directives comprises dans le document que je viens de citer. Malheureusement, la réunion de Bruxelles, prévue dans ce but pour le début d'octobre, a dû être retardée d'un mois et le Gouvernement suisse a reçu ce projet avec un mois de retard. Pour cette raison, la conférence n'a pu être convoquée pour le 1er février, comme il était prévu. Il a fallu transmettre le projet de l'U. I. R. aux gouvernements, attendre leurs réponses, puis rédiger le rapport faisant l'objet du document no 39 que vous avez sous les yeux. Vu le peu de temps dont nous disposions pour compiler tous les documents reçus et rédiger le rapport demandé, ce rapport peut présenter quelques lacunes. Je m'en excuse d'avance. Nous avions songé à renvoyer l'ouverture de la conférence de quelques semaines pour nous laisser plus de temps, mais nous dûmes nous rendre à l'évidence: il fallait se hâter pour permettre l'adaptation des émetteurs à la nouvelle répartition des fréquences dans les délais fixés. Abstraction faite de ces considérations, nous aurions volontiers retardé la réunion, afin de pouvoir vous offrir un temps plus favorable, plus doux, mais nous dûmes nous incliner devant vos impérieuses raisons. Faisons donc appel à la clémence des dieux pour que nous n'ayons pas à supporter les conséquences météorologiques de cette réunion hâtive.

Je n'ai pas à m'étendre sur les différentes questions posées, vous les connaissez par les directives établies au Caire et par les différents documents qui sont entre vos mains. Permettez-moi, cependant, de remercier ici l'Union internationale de radiodiffusion du grand travail qu'elle a effectué, travail qui, malgré de nombreuses difficultés, fut accompli avec une remarquable diligence. La radiodiffusion n'a pas obtenu au Caire ce à quoi elle croyait raisonnablement avoir droit. Elle n'est malheureusement pas seule au monde; elle ne possède pas de monopole; d'autres services ont besoin de l'éther pour se faire entendre, pour se faire comprendre. J'espère toutefois qu'il sera possible de donner par le moyen des dérogations quelques satisfactions à la radiodiffusion pour lui faciliter le placement de ses nombreux émetteurs. Parmi tant de problèmes techniques, celui de la radiotechnique n'est certes pas le moins difficile; et remarquons que dans notre réunion la technique n'est pas le seul obstacle qu'il faille franchir; il y a d'autres considérations non moins importantes dont il importe de tenir compte dans la mesure du possible. Ces questions sont tellement complexes qu'en l'absence d'un accord personne ne pourrait plus jouir pleinement des avantages offerts à l'humanité par ce merveilleux moyen de communication qu'est la radiodiffusion. Malgré les obstacles que nous aurons à surmonter, malgré le mécontentement provoqué par l'insuffisance des ondes, il faut trouver une solution. Des concessions sont donc nécessaires pour assurer à chacun une place dans l'éther. En voyant ici l'élite du monde des radiocommunications, je ne doute pas un instant du succès de notre conférence. Soyons optimistes, messieurs, aidons-nous les uns les autres et montrons-nous dignes de la mission qui nous a été confiée et le résultat se traduira en un accord parfait, librement consenti par les différents intéressés. C'est dans cet esprit que nous allons accomplir notre tâche, en mettant en commun notre expérience technique et administrative, dans le but de bien servir nos pays et de faciliter le rapprochement entre les peuples.

Mon administration fera tout son possible pour faciliter vos travaux et pour rendre votre séjour en Suisse des plus agréables. J'espère que le soleil printanier voudra bien nous favoriser cette fois-ci en nous dispensant la bonne humeur nécessaire à la bonne réussite de nos délibérations et que nous pourrons suivre sans défaillance le programme des excursions que l'Administration suisse se propose de vous faire subir.

Je pense être votre interprète en souhaitant à M. Keller de se rétablir promptement et de pouvoir bientôt prendre part à nos travaux.»

Réunion de l'Union internationale de radiodiffusion (U. I. R.).

(Montreux, 22—27 février 1939.)

Lors de sa réunion à Bruxelles, en novembre 1938, l'Union internationale de radiodiffusion (U. I. R.) a décidé de tenir quelques séances avant la Conférence européenne de radiodiffusion convoquée pour le 1er mars à Montreux. Véritable veillée d'armes, cette réunion devait permettre aux différentes commissions de mettre une dernière main aux renseignements nouveaux que l'U. I. R. se proposait de soumettre à la Conférence européenne. En particulier, la commission technique tenait à mettre au point les résultats des essais qu'elle a entrepris au cours de l'hiver afin d'obtenir certaines données susceptibles d'aider l'élaboration d'un nouveau plan de répartition des fréquences aux stations de radiodiffusion de la région européenne. Enfin, certaines candidatures au titre de membres de l'U. I. R. devaient être aussi examinées ainsi que le budget de l'année 1939/1940. C'est pourquoi l'U. I. R. a convoqué à Montreux son conseil ainsi que les commissions technique, juridique et budgétaire qui ont tenu séances du 22 au 27 février.

Il sera plus commode, pour donner une idée générale des travaux accomplis à Montreux, d'examiner successivement les délibérations à l'ordre du jour de chaque commission.

Commission technique.

Suivant une coutume maintenant bien établie, la commission technique a commencé ses travaux, sous la présidence de M. Braillard, en examinant la *situation actuelle du réseau de radiodiffusion européen.* Il va sans dire qu'à la veille d'une conférence chargée de remanier les ondes de ce réseau, un tel examen prenait un intérêt tout spécial. C'est pourquoi le Centre de contrôle de Bruxelles avait estimé utile de préparer une liste très complète des brouillages qui se manifestent actuellement. Ces interférences, qui furent désignées comme imperfections du réseau européen, ont été classées selon la cause qui les provoque. Trois causes principales ont été signalées:

1o la non application du Plan de Lucerne,

2o l'application imparfaite du Plan de Lucerne,

3o le manque de coordination entre le Plan de Lucerne et quelques stations situées en dehors de la région européenne.

On compte 39 brouillages relevant de la première cause, 14 sont dus à la seconde et 5 à la troisième. Ces